

y en avoir un certain nombre qui trompent la vigilance de nos agents et qui, après un court séjour en Canada, s'en vont ailleurs; il s'ensuivrait qu'à cet égard nos chiffres manquent d'exactitude. Ce sont là des choses que l'on ne peut contrôler.

M. DAVIS: Ce que le ministre dit en substance, c'est qu'il ne sait pas en quoi la méthode américaine est susceptible de produire des résultats différents des nôtres.

L'hon. M. CALDER: C'est bien cela.

M. le PRESIDENT: Salaires d'agents et d'employés...

M. REID (Mackenzie): Le ministre a dit que nos agents d'immigration montent sur les trains. S'ils montent sur un train qui va dans un sens...

M. le PRESIDENT: Les opérations et le salaire d'agents et employés du service extérieur sont compris dans l'article de dépense sur lequel le président cherche à appeler l'attention du comité; mais on persiste à discuter un point étranger à cet article, contrairement aux règles de la Chambre. Si l'honorable député veut bien me permettre de lire l'article qui suit, sa question sera parfaitement régulière.

M. DAVIS: En un sens, monsieur le président, c'est moi qui ai tort, et non pas l'honorable député de Mackenzie (M. Reid). J'avais compris qu'il s'agissait d'une somme à voter en vue du personnel de l'Immigration et des comptes qu'ils tiennent. C'est là l'objet de nos demandes de renseignements, et la discussion par suite se rapporte bien au crédit que nous examinons. C'est dans ce sens du moins que le ministre en a parlé.

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Neepawa était absolument dans les règles puisque sa question se rapporte à la tenue de comptes à Ottawa. Tout aussitôt, cependant, le débat dévie de cette question et tourne du côté des agents et employés de la frontière et de la façon que l'on tient les statistiques. Tout cela concerne le n° 52. La question était régulière, mais le débat qui a suivi ne l'était pas.

M. CLARK (Red-Deer): Puis-je faire appel à votre indulgence, monsieur le président, et vous dire que les crédits de l'Immigration ont suivi une marche quelque peu singulière. Lorsque le ministre en a fait commencer l'examen, il a débuté par un long et intéressant discours dans lequel il invitait la Chambre à un débat; il la

sollicitait, dirai-je, à un débat sur ses déclarations. Tout à coup, à un certain moment de la soirée, il retire son budget au beau milieu d'une discussion que lui-même avait engagée. Je ne sache point que ce débat ait été repris, et je vous demanderais de bien vouloir donner à la Chambre un peu plus de latitude, à cause de cette circonstance toute particulière et afin que ne soit pas absolument frustré le désir du ministre d'avoir l'avis de la députation sur le sujet qui nous occupe.

M. le PRESIDENT: Le président, bien entendu, est entièrement à la disposition du comité, et si c'est le désir unanime du comité que le débat soit continué et que les questions et réponses soient d'une nature générale et se rapportent à tous les sujets pouvant convenablement être discutés pour autant qu'ils appartiennent au budget du département de l'Immigration, le président n'y a certainement aucune objection; mais comme nous commençons une nouvelle journée, et qu'aucune mention du débat n'a été faite, le président a cru que son devoir était de demander au comité de s'en tenir aux articles respectifs en considération.

L'hon. M. CALDER: J'aimerais à suggérer que si l'on adopte cet article, l'autre crédit soit un crédit général, couvrant tous les services extérieurs, et alors cela donnerait plus de latitude pour la discussion. L'autre crédit est d'une telle nature que toute la question va se trouver rouverte.

M. CLARK (Red-Deer): Je n'ai jamais voulu dire que nous allions rouvrir tout le débat. Je suis sûr que le ministre ne considère pas que je veux faire de l'obstruction, mais je crois qu'on devrait nous permettre certaines observations qui sont peut-être un peu étrangères à l'article en discussion. Nous allons très bien pouvoir continuer.

M. REID (Mackenzie): Je n'allais pas poser une question, mais tout simplement donner une explication. Je n'aurais pas posé ma question si le ministre n'avait pas mentionné la chose. Ce que j'avais l'intention de faire était de déclarer à la Chambre que j'avais devant moi le rapport annuel du commissaire général de l'Immigration aux Etats-Unis, qui énonce le nombre d'immigrants que nous perdons au bénéfice des Etats-Unis, mais si cela n'est pas dans l'ordre, et que je puisse en avoir l'occasion plus tard, je m'incline devant votre décision, monsieur le président.

M. JACOBS: J'aimerais avoir quelques explications au sujet du salaire du décora-